

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 28 avril 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215895001

Accorder un contrat à Englobe Corp. pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, à LaSalle. Dépense totale de 17 252 330,79 \$ taxes incluses (contrat : 13 913 169,99 \$ + contingences : 2 782 634,00 \$ + incidences : 556 526,80 \$). Appel d'offres public IMM-15635 - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215895001

Accorder un contrat à Englobe Corp. pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, à LaSalle. Dépense totale de 17 252 330,79 \$ taxes incluses (contrat : 13 913 169,99 \$ + contingences : 2 782 634,00 \$ + incidences : 556 526,80 \$). Appel d'offres public IMM-15635 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$
Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
- Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 14 avril 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que ce projet consiste en l'exécution de travaux de démolition, de réhabilitation environnementale, de nivellement et de remise en état du site destiné à recevoir le centre de traitement de matières organiques situé à LaSalle.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 188 jours. Parmi les 27 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission, dont 2 sont jugées conformes. Il est à noter que 13 addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres, dont le principal porte sur les résultats de la caractérisation complémentaire du site réalisée au cours de la même

période. Au terme du processus, un écart de 43% en faveur de la Ville a été constaté avec l'évaluation réalisée par la firme GLT+.

Les personnes représentant le Service ont expliqué les écarts par plusieurs raisons :

- Surévaluation des frais estimés, sans tenir compte des économies d'échelle;
- Durée estimée des travaux 12 mois plus rapide;
- Procédé de traitement des sols proposé différent et moins coûteux.
- Capacité de la firme spécialisée à gérer le contrat sans recours à la sous-traitance.

Le Service a demandé à la firme GLT+ de réévaluer les coûts en fonction de la stratégie proposée par Englobe Corp et l'écart est alors de 19%. Le Service a également demandé à l'adjudicataire de fournir une lettre garantissant sa compréhension des risques associés au projet.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur:

- la demande à l'évaluateur externe de procéder à une deuxième évaluation, sur la base du procédé proposé par le plus bas soumissionnaire;
- le contrôle de qualité et la traçabilité des sols traitées, comme l'exige le Gouvernement du Québec;
- l'achat d'équipements, prévu au contrat, en vue d'implanter une usine temporaire sur le site.

Les explications ont été à la satisfaction de la Commission

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$
Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE215895001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.